



Bien gérer mon budget pour concrétiser mes projets

édito

Avec le parcours Génération plus, gérez sans difficulté votre budget !

De plus en plus de seniors sont en situation de surendettement. Une stagnation globale du pouvoir d'achat et un poids croissant des dépenses contraintes et pré-engagées contribuent à accentuer cette situation.

Afin de vous aider à mieux gérer votre budget, le groupe Humanis a conçu ce guide pratique.

Vous y trouverez quelques conseils pour bien réagir en cas de difficultés financières et mener à bien vos projets.

Pour faire le point sur votre budget, vous trouverez également à la fin de ce guide, un quiz avec des conseils.

Dans le cadre du parcours Génération plus que vous propose Humanis, 5 autres guides existent sur l'activité physique, l'habitat, l'alimentation, le stress et le lien social.

Bonne lecture !

sommaire

Assurez financièrement
l'après-retraite..... p 04

Savoir gérer son compte bancaire p 05

Savoir gérer son budget..... p 08

Des outils pour établir un budget p 11

Les aides possibles..... p 11

Les mesures fiscales p 13

5 astuces pour bien gérer..... p 16



► Assurez financièrement l'après-retraite

Le départ en retraite est un événement qui doit être financièrement anticipé : percevoir une pension au lieu d'un revenu, voir certaines charges augmenter et d'autres se réduire constituent un changement de vie important. Pour adopter de bonnes habitudes, il faut **revoir en détail son budget et apprendre à le gérer** en fonction de nouvelles contraintes pour mener à bien les projets qui vous tiennent à cœur.

► Le risque de surendettement

Le surendettement concerne d'abord les personnes dont les ressources sont inférieures ou égales à **2 000 euros par mois** ou qui présentent une capacité de remboursement mensuelle inférieure ou égale à 450 euros (83 %).

On assiste à une explosion du surendettement des personnes de plus de 55 ans. En 2001, les

seniors étaient impliqués dans un peu plus d'un dossier sur dix et dans près d'un quart des dossiers en 2010. La part des personnes surendettées âgées de plus de 65 ans s'élevait à près de 8 % en 2010 (4 % en 2001), celle des plus de 75 ans étant un peu supérieure à 2 %.



Comment s'explique cette évolution ?

Les charges des personnes âgées peuvent être augmentées par un état de santé qui se dégrade, alors que leurs ressources restent fixes ou diminuent.

Beaucoup de seniors souhaitent continuer à aider leur entourage sur le plan financier, que ce soit pour les enfants ou les petits-enfants.

► Qu'est-ce que le surendettement ?

Vous pouvez être en situation de surendettement si vous ne parvenez plus, malgré vos efforts et de façon durable, à rembourser vos mensualités de crédits et à faire face, le cas échéant à vos autres dettes d'origine non professionnelle. En mars 2012, selon le Baromètre Banque de France, près de 750 000 ménages bénéficiaient de mesures destinées à remédier à leur surendettement.

En moyenne, le niveau d'endettement observé pour l'ensemble des dossiers recevables s'établit à 34 500 euros, étant précisé que près de 10 dettes sont recensées par dossier.

► Savoir gérer son compte bancaire

Trois situations peuvent se présenter lorsque vous utilisez votre compte en banque.

➤ SITUATION 1 : vous dépensez plus d'argent que vous n'en avez

• VOTRE COMPTE EST DÉBITEUR

Le découvert bancaire qui en résulte constitue une opération de crédit à court terme qui n'est pas gratuite. Ce n'est pas un droit, même si les banques acceptent en général et sans formalisme les situations ponctuelles de découvert. Négociez en premier lieu avec votre banque un découvert autorisé qui correspond à votre situation et à vos décalages de trésorerie. Vérifiez et aménagez les dates de prélèvement pour faire en sorte de ne pas dépasser la durée de votre facilité de caisse qui déclenche le paiement d'agios.

LE CONSEIL GÉNÉRATION PLUS

Apprenez à mieux connaître votre banque et à limiter le coût des services que vous utilisez en négociant une prestation globale adaptée au fonctionnement de votre gestion.

Hors autorisation, la banque peut refuser le paiement des chèques, bloquer les virements ou prélèvements ce qui entraîne des frais très lourds et une interdiction bancaire.



• LA CONVENTION DE COMPTE

C'est un document qui contractualise les relations entre votre banque et vous. Elle précise toutes les règles de fonctionnement de votre compte : les modalités d'obtention, de fonctionnement et de retrait des moyens de paiement, les procédures de traitement des incidents bancaires, la procédure de clôture de votre compte de dépôt, la médiation gratuite en cas de litige avec le service clientèle. Elle indique l'ensemble des tarifs bancaires en vigueur. Vous devez être informé, au moins deux mois avant son application, de tout changement tarifaire.

Vous pouvez, si vous n'en disposez plus, demander à votre banque de vous remettre une nouvelle convention.

Ce document est très utile pour négocier un service personnalisé en complément du relevé annuel de frais, envoyé chaque année au mois de janvier, il **récapitule ce que vous a coûté votre banque** : les **cotisations** ou l'**abonnement** à différents produits ou services (carte bleue, service en ligne, commission sur virements permanents, etc...) et les **frais** liés au fonctionnement de ces services (agios sur découverts, frais liés à des retraits d'espèces, frais sur rejet de chèques ou de prélèvements, frais liés à des incidents de paiements etc.)

POUR VOUS AIDER

Depuis 2011, votre relevé de compte comporte deux informations importantes : le montant total des frais bancaires et celui du plafond d'autorisation de découvert.

➤ SITUATION 2 : vous dépensez moins d'argent que vous n'en avez

Vous devez être attentif au placement de votre épargne, flux qui désigne tout ce que vous n'avez pas utilisé pour consommer. Adaptez toujours vos choix en fonction de vos besoins et de vos moyens.

BON À SAVOIR

Un placement, quel qu'il soit, possède quatre caractéristiques fondamentales : le risque, la disponibilité, la fiscalité, la performance.

La disponibilité correspond à la possibilité de récupérer rapidement ses fonds. Elle est essentielle pour faire face à un imprévu (santé, travaux, voiture, etc.) et doit être une priorité.

Peu de rendement, mais peu de **risque** : la gestion en « bon père de famille » mise d'abord sur la durée et se méfie des avantages fiscaux ou des placements mirobolants. L'horizon de placement est donc un élément clé de la réflexion sur l'épargne. Si l'effort doit d'abord aller dans le sens de la **performance**, il faut veiller à bien équilibrer ses investissements (sécurité).

Sans oublier qu'il ne sert à rien, sauf pénalisation **fiscale** importante, de « trop » épargner. Les Français sont déjà champions en la matière dans la zone euro avec un taux d'épargne de 16 % du revenu disponible brut.

➤ SITUATION 3 : vos ressources s'équilibrent avec vos dépenses

Vous maintenez un solde créditeur sur votre compte de dépôt. En toute logique, tout va bien. Cet équilibre est le signe d'une gestion saine qui correspond à vos objectifs.



► CONSOMMATION

Comment les ménages s'adaptent à la stagnation du pouvoir d'achat ?

La consommation augmente depuis le début du siècle de 2 à 2,5 % par an. Mais depuis 2007, la croissance de la consommation des ménages s'est ralentie.

À cette stagnation globale du pouvoir d'achat s'ajoute un poids croissant des dépenses contraintes et pré-engagées.

Source : Baromètre Cetelem 2012

Conséquence : les marges de manœuvre financière des ménages se réduisent au fil des ans. Ce sont les dépenses liées au **logement**, aux **charges**, aux **assurances**, aux **communications**, à la **santé** et à l'éducation qui connaissent aussi les inflations en moyenne les plus fortes.

De fait, elles prennent une place croissante dans le budget d'un ménage. Elles sont passées de 29 à 32 % du budget des classes moyennes en dix ans.

Les Français font donc des arbitrages et n'hésitent pas à réduire le niveau de certaines dépenses : ils sont 39 % à avoir réduit leurs dépenses consacrées au **textile**, et 37 % celles liées aux **voyages** et aux **loisirs**.

► Savoir gérer son budget

➤ Vos dépenses fixes

Parce qu'elles résultent d'une obligation légale (assurances, impôts, taxes,...) ou d'un engagement contractuel (loyer, factures d'eau, d'électricité, de gaz, téléphone, emprunts, abonnements,...), ce sont les plus importantes à honorer car vous vous exposez à des pénalités qui grèvent inutilement votre budget.

Le montant global de vos dépenses fixes est mécanique. Mais cela ne veut pas dire qu'il soit facile à prévoir, principalement à cause de l'inflation et des changements incessants de grilles tarifaires.

LE CONSEIL GÉNÉRATION PLUS

Surveillez régulièrement, une fois par an, les tarifs de vos contrats en essayant de faire jouer la concurrence, soit en négociant avec vos fournisseurs, soit en changeant de fournisseur (banque, assurances, téléphonie, énergie...).



➤ Si vous avez du mal à payer vos crédits, n'en souscrivez jamais de nouveaux

Négociez plutôt une restructuration de votre prêt avec votre banque. Il y a deux raisons majeures à cela :

- le fait de souscrire un crédit pour en payer un autre constitue une aggravation de votre endettement. Votre bonne foi pourrait alors être légitimement mise en doute par la commission de surendettement : vous seriez alors privé de la possibilité de bénéficier d'une procédure de redressement de vos finances ;
- le risque de voir son budget absorbé par trop de dépenses contraintes fragilise psychologiquement. Vous seriez, inévitablement, dans une situation stressante où domine l'impression de « ne pas s'en sortir » et de « ne pas avoir assez d'argent ».



➤ Vos dépenses courantes

Ce sont celles de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, transport, etc.). **Il est possible d'économiser** à condition d'être informé. Profiter de promotions peut permettre de réaliser des économies à condition de vérifier le gain réel et de limiter ses achats à ses besoins. N'hésitez pas à surfer sur Internet pour comparer les prix.

➤ Vos dépenses occasionnelles

Elles sont irrégulières, d'un montant très variable, et **demandent d'être prévues** même si parfois elles peuvent être imprévisibles ! Il s'agit de faire un tri et de se donner des priorités en fonction de ses goûts (habillement, loisirs, déco, voyages, travaux dans le logement, etc.) et des postes sur lesquels vous pourrez faire des économies ou diriger votre effort d'épargne. En effet, nul n'est à l'abri d'un impondérable (chauffe-eau ou voiture en panne par exemple).



► Les conseils Génération plus pour alléger votre budget

► Faire des économies d'énergie

Selon un rapport du Sénat, la **facture moyenne** d'un « ménage type » passera de 875 euros en 2011 à **1307 euros en 2020**, soit une **augmentation de 50 %**.

Le guide d'achat Topten vous informe sur les biens d'équipements les plus économes en énergie pour toute la maison et la voiture. Ce site en ligne du **WWF France** est soutenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la commission européenne. Il n'est lié à aucun fabricant.

► Négocier les prix

La diversification de l'offre et des canaux de distribution rend les comparaisons de prix difficiles. Les consommateurs s'informent beaucoup pour connaître le « juste prix », mais n'utilisent pas cette connaissance pour négocier ! Or, il n'est pas rare de pouvoir bénéficier de remises significatives pour des achats importants.

► Acheter malin

Définissez au plus juste votre besoin et l'utilisation que vous allez faire du bien ou du service que vous voulez vous procurer. **Envisagez l'achat d'occasion à chaque fois que possible, en « low cost » ou « hard discount »** : l'offre se développe de façon considérable dans l'alimentaire, le bricolage, l'équipement de la maison, les transports.

N'achetez jamais dans l'urgence. Attention aux soldes et aux promotions sur des produits ou services que vous n'avez pas pu comparer ou dont vous ne connaissez pas le prix d'origine.

N'achetez pas des prix ! **Un bon achat, c'est avant tout un bon rapport qualité prix**, et jamais l'achat au prix le plus bas.

► Des outils pour établir un budget



Pour voir clair dans ses finances personnelles et tenir le cap, une règle de base : **établir un budget**. Comment s'y prendre ? Vous pouvez établir vous-même un tableau, à la main, ou mieux, grâce à un tableur sur votre ordinateur (comme Excel) en classant vos dépenses. Vous aurez obligatoirement deux colonnes : revenus et dépenses.

Vous pouvez également utiliser les calculateurs disponibles gratuitement sur Internet, simples et efficaces, comme le site « www.lafinancepourtous.com ». Ce site propose un calculateur de budget simple et des calculateurs plus précis pour l'épargne, le crédit...

Un calculateur budgétaire fonctionnant à partir d'Excel, permettant aussi à partir d'une courbe, de suivre l'évolution de ses dépenses, est téléchargeable sur « conso.net ». Il existe aussi des logiciels de comptabilité personnelle gratuits, un peu plus complexes, accessibles sur Internet comme Grisbi 0.5.9, Maxi compte ou Money Manager.

► Les aides possibles

Assurez-vous systématiquement que vous utilisez toutes les aides auxquelles vous avez droit.

➤ Aide financière pour la distribution de l'eau

Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières au regard notamment de l'insuffisance de ses ressources peut éventuellement obtenir une aide financière pour le paiement de ses factures d'eau.

➤ Aide financière pour la fourniture de l'électricité ou de gaz

Il s'agit d'un tarif social qui s'adresse aux personnes dont les ressources n'excèdent pas les plafonds de ressources prévues pour bénéficier de couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).



➤ Accès à un crédit

La convention Aeras (« s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé »), signée par les pouvoirs publics, la profession bancaire et les assurances permet de faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé. Une fausse déclaration peut entraîner la nullité d'un contrat ou d'un prêt.

➤ Accès aux soins

Il est possible de bénéficier d'un examen de santé gratuit tous les 5 ans, quel que soit son régime d'assurance maladie. Sa durée est d'environ deux heures et demie. Les personnes âgées de 60 à 75 ans font partie des publics prioritaires. La vaccination contre la grippe saisonnière est gratuite pour les plus de 65 ans. Les femmes de 50 à 74 ans bénéficient de mammographies prises en charge par l'Assurance maladie sans avance de frais.

Renseignements sur ameli.fr



➤ Réductions commerciales

L'âge est une condition d'accès à des tarifs préférentiels, notamment en matière de transports. La **carte senior de la SNCF** offre de 25 à 50 % de réduction sur vos trajets et un service d'échange et de remboursement le jour du départ. **Air France KLM dispose d'une gamme tarifaire senior**, comme Avis (à partir de 55 ans), "**Seniors en vacances**" de l'ANCV (Agence nationale pour les Chèques vacances) **permet de prendre en charge 50 % du prix d'un séjour** pour les personnes non imposables...

Les activités culturelles proposent aussi des avantages tarifaires (théâtres, cinémas, musées, etc...)

Enfin, les clubs seniors soutenus par les municipalités offrent une palette d'activités à prix préférentiels.



► Les mesures fiscales



► **Crédit d'impôt pour dépenses en faveur du développement durable**

Il concerne l'achat de chaudière à condensation, appareils de régulation de chauffage, pompes à chaleur, matériaux d'isolation, de récupération des eaux de pluies, etc.

► **Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements en faveur de l'aide aux personnes**

Il concerne l'achat d'équipements de sécurité pour personnes âgées ou handicapées, ascenseurs électriques, équipements sanitaires, et les travaux de protection contre les risques technologiques.

► **Réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile**

Les personnes qui emploient une aide-ménagère ou une garde-malade bénéficient d'une réduction d'impôts de 50 % des dépenses engagées dans la limite des plafonds définis par la loi.

► **Exonérations et abattements**

Si vous avez atteint 60 ans et que vos revenus sont modestes, vous bénéficiez de l'exonération de la taxe foncière et de la taxe habitation.

L'administration fiscale applique un abattement de 10 % sur le montant total des pensions, retraites et rentes de votre foyer fiscal dans la limite de 3660 euros.

Les personnes non imposables âgées au minimum de 65 ans sont toujours exonérées de contribution à l'audiovisuel public.



▶ 5 astuces pour bien gérer

◉ **Réserver** les sommes correspondant aux charges fixes en début de mois.

◉ **Régler** sans retard toutes vos charges fixes. Sinon prenez les devants pour examiner le problème avec votre créancier ou votre banquier. Plus vous tarderez, plus le problème sera difficile à solutionner et coûteux.

◉ **Planifier** autant que possible les dépenses occasionnelles. Constituez des réserves ou ajustez ces dépenses en fonction des imprévus.

◉ **Noter** et contrôler les dépenses au minimum une fois par mois en vous aidant des relevés de compte bancaire (papier ou en ligne).

◉ **Conserver** les justificatifs de vos paiements.



Pour aller plus loin : retrouvez tous nos conseils sur

www.generationplus.fr